



PROCES-VERBAL

Commission Nationale Paritaire Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football CCPAAF

Réunion du : mercredi 3 décembre 2008
à : 15h30

Présidence : François GEORGET

Présents :

Collège Employeurs :
MM. Bernard CAZIN (FFF) - Francis COLLADO (LFP)
- Henri MONTEIL (FFF)

Collège Salariés :
MM. Jean-Luc BAILET - Alain BELSOEUR - Thierry BRISSET
Jean-Pierre FAGE - François GEORGET (SNAAF)

Excusés :

Collège Employeurs :
M. Philippe DIALLO (UCPF)
M. Pierre CELLOT (U2C2F)

Assistent à la séance : Mmes Stéphanie DELAFONTAINE - Marylène BOUCICAUD (FFF)
M. Richard DEFAY (FFF)
MM. Sébastien CAZALI et Vincent ROUX (LFP)
M. Benjamin VIARD (UCPF)
M. Jean-Marc SELZNER (U2C2F)

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie DELAFONTAINE, nouvelle Directrice de l'Administration Générale de la FFF depuis le 17 novembre dernier. Cette dernière se présente aux Membres de la Commission.

Puis le Président fait un tour de table afin que les participants se présentent à leur tour, et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2008

M. Benjamin VIARD précise qu'en sa qualité de représentant de M. Philippe DIALLO excusé, il n'est pas en mesure d'approuver le PV de la réunion du 16 avril 2008 remis en réunion. Celui-ci sera soumis à l'approbation des membres lors de la prochaine réunion.

Le Président François GEORGET précise que les modifications aux textes fédéraux jointes au PV seront présentées à l'Assemblée Fédérale du 13 décembre 2008.

2. Grille de classification des emplois

Afin de reprendre la négociation sur ce thème, le collège « salariés » remet aux membres une nouvelle grille de classification des emplois en précisant que celle-ci est basée sur le respect de la Convention Collective Nationale du Sport avec intégration de celle de la CCPAAF.

Le Président signale que les 8 catégories sont bien présentes avec le salaire de convention, et qu'il y a lieu de noter quelques glissements dus aux historiques.

M. Benjamin VIARD représentant l'UCPF intervient au sujet de la durée d'adaptation à l'emploi qui selon lui reste aléatoire. Il pense que les négociations doivent déboucher sur une nouvelle classification tenant compte de l'actuelle mais surtout de l'avenir.

Le Président précise alors qu'il y a deux possibilités d'envisager la négociation de la grille de classification des emplois :

- a) partir de la grille existante, les recrutements colleront alors davantage à la réalité,
- b) ou créer une nouvelle grille différente de celle de la CCNS, mais reprenant pour l'avenir les définitions de responsabilité et de technicité.

Le collège « employeurs » regrette la disparition de la notion d'emploi « confirmé » qui selon lui correspond à un niveau de diplôme.

Le collège « employeurs » estime qu'il doit étudier les propositions du collège « salariés ». De son côté, M. Alain BELSOEUR souhaite une convergence des points de vue afin que les deux collèges s'accordent sur une grille de classification des emplois en fonction des types d'emploi à l'embauche et à l'intégration de nouveaux métiers.

Le collège « salariés » émet des craintes au sujet des salariés ayant des coefficients supérieurs à ceux prévus dans la grille et qui selon lui ne bénéficieront plus d'augmentations personnelles. M. Henri MONTEIL rappelle que les augmentations personnelles dépendent des entretiens individuels.

Le collège « salariés » sollicite une suspension de séance pour se déterminer sur la position du collège « employeurs ».

A l'issue de celle-ci, le collège « salariés » précise qu'il accepte de travailler sur la grille de classification proposée par le collège « employeurs » et modifiée par la DUP des salariés de la FFF, sous la réserve fondamentale que celle-ci ne s'applique pas aux contrats existants des personnes déjà salariées et que cette spécification figurera expressément en préambule de la CCPAAF.

Il est décidé de créer un groupe de travail, afin d'élaborer le projet de classification ; ce groupe se compose :

- pour le collège « employeurs » de MM. Bernard CAZIN, Benjamin VIARD et Vincent ROUX
- pour le collège « salariés » de MM. Jean-Luc BAILET, Thierry BRISSET et François GEORGET

La première réunion de ce groupe de travail est fixée au 17 décembre 2008 à 14 h 00 à la FFF.

3. Questionnaire

Le Président suite à son courrier du 18 novembre 2008 fait part de la nécessité de reprendre un travail de fond sur le questionnaire qui sera adressé aux différentes structures du football.

Suite aux différentes propositions de questionnaires, il est décidé d'adresser le questionnaire du collègue « employeurs » pour aborder les 3 points :

- indemnité de licenciement,
- indemnité de départ à la retraite,
- primes d'ancienneté.

En ce qui concerne sa diffusion :

- la LFA se chargera d'adresser le questionnaire aux ligues et aux districts ;
- l'U2C2F l'adressera aux clubs amateurs non professionnels (national, CFA, CFA2, Division d'Honneur) ;
- et l'UCPF aux clubs professionnels.

Il est ensuite convenu que chaque entité récoltera des informations dont elle fera la synthèse pour le 15 janvier 2009 au plus tard au secrétariat de la Commission. Celles-ci seront étudiées par la Commission lors de sa réunion du 22 janvier 2009 à 10h00.

4. Questions diverses

Jours de fractionnement

M. Thierry BRISSET fait référence au PV de la DUP des salariés du siège de la FFF concernant les jours octroyés à l'occasion du fractionnement des congés. Le Secrétaire Général de la FFF précise au SNAAF que les questions doivent être posées par écrit à la DUP afin de préparer les réponses.

Congé octroyé aux salariés dans le cadre d'un PACS

Actuellement, aucun jour n'est octroyé à cette occasion.

Période d'essai

La Commission souligne la modification intervenue dans la loi de modernisation sociale relative aux périodes d'essai qu'il y aura lieu d'harmoniser avec celles prévues dans la CCPAAF. La Commission propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

5. Prochaine réunion

- le jeudi 22 janvier 2009 à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Le Président de la Commission,

François GEORGET